



APPEL A CANDIDATURE POUR LA GUINGUETTE DU PARC DU BANNHOLZ

La Commune de BETSCHDORF souhaite diversifier son offre de loisirs et s'est lancée dans l'aménagement de son parc du bannholz comprenant des chemins de promenade, une nouvelle aire de jeux iconique, un boulodrome, des tables de ping-pong et de teqball, un pumptrack, un sanitaire automatique et une guinguette biface permettant de servir les usagers de la piscine municipale comme les utilisateurs du parc.

A travers cette guinguette estivale, la ville de BETSCHDORF souhaite valoriser un site de la vie locale en créant un lieu de rencontre convivial, festif et accessible à tous, dans un esprit à la fois populaire et qualitatif. Ce projet s'inscrit pleinement dans une stratégie municipale en faveur de l'attractivité touristique de la Commune. L'ambition de la ville est de faire connaître ce lieu bien au-delà de BETSCHDORF et d'en faire un véritable « spot » saisonnier capable de proposer une petite restauration rapide avec pourquoi pas une programmation culturelle légère (animations, concerts...). Le projet attendu devra s'inscrire dans une logique d'écoresponsabilité : gestion raisonnée des déchets, sobriété des équipements, respect du site et du voisinage. Il devra également refléter les valeurs portées par la Collectivité : convivialité, simplicité, inclusion, valorisation du territoire...

1) Durée du projet – période et horaires d'ouverture :

Pour cette première ouverture, l'occupation temporaire du site est proposée pour la période du 15 juillet au 15 septembre 2025 avec possibilité d'étendre jusqu'au 28 septembre 2025 sur demande. Une guinguette semi-équipée sera mise à disposition avec terrasse, tables et chaises. A côté, y sera accolé un sanitaire automatique. **Aucune modification structurelle permanente ne pourra être apportée à la guinguette sans autorisation préalable de la ville.**

- L'ouverture de la guinguette/snack est attendue tous les jours en juillet et en août pour assurer un service le midi et le soir en cohérence avec l'affluence estivale du site. En septembre, la guinguette ne sera ouverte que le mercredi et les weekends à compter du vendredi soir si, la météo le permet. Le respect de la tranquillité des riverains étant impératif, la fermeture de la guinguette devra intervenir au plus tard à 23h.

Les services attendus :

- Offre de petite restauration type snack (restauration rapide ce qui signifie une vente au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter en excluant un service à table). Le futur exploitant n'a pas le droit d'y exercer une autre activité ou d'y adjoindre des activités complémentaires.
- Offre de boissons : la vente de boissons est limitée expressément aux boissons des groupes 1 à 3. La vente de boissons du groupe 3 est conditionnée à la restauration.
- Organisation de petites animations en favorisant une ouverture aux acteurs locaux...

2) Caractéristiques du projet :

Le projet :

La mise à disposition du site fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée par la Commune.

Le site sera composé :

- D'une guinguette semi-équipée comprenant comptoir, une desserte inox négative 3 portes, une desserte inox positive 3 portes 400l, un extracteur d'air de 90m³/h, hotte inox, 1 bac de plonge avec égouttoir, les arrivées électriques. Tout le reste du matériel sera à fournir par l'exploitant
- D'une terrasse composée de tables et de chaises
- D'un lot de raquettes de ping-pong avec balle et d'un ballon de teqball pouvant être mis à disposition des usagers contre remise d'une pièce d'identité
- D'un sanitaire automatique

Le site sera mis à disposition de l'exploitant. En échange, le locataire devra alimenter la guinguette en denrées afin de répondre à la demande de la population. Les charges d'exploitation (eau et électricité) sont entièrement à la charge de l'exploitant. Ce dernier devra prendre un abonnement au service de l'eau (SDEA). Pour l'électricité, un relevé de compteur sera fait au début et à la fin de la saison puis la consommation sera refacturée par la ville à l'exploitant.

Les caractéristiques techniques :

L'exploitant sera responsable de l'installation, du nettoyage et de l'entretien courant de l'ensemble du périmètre attribué. Il veillera à maintenir le site propre et accueillant pendant toute la durée de l'exploitation. L'exploitant assurera donc durant la période d'ouverture de la guinguette la propreté des lieux y compris du sanitaire avec approvisionnement en consommables.

L'exploitant devra veiller au respect des normes sanitaires et de sécurité en vigueur notamment :

- Normes HACCP pour la manipulation et la vente de denrées alimentaires
- Licence petite restauration
- Accessibilité au public
- Régulation des nuisances sonores pour tranquillité du voisinage
- Il fera son affaire de la bonne gestion des déchets et du paiement de la redevance d'ordures ménagères.

ORGANISATION DE LA PROCEDURE– Appel à projet pour la guinguette du Parc du Bannholz

1) Document de la consultation :

La ville de BETSCHDORF met à la disposition des candidats l'appel à projets pour l'exploitation de la guinguette/snack sur la saison.

Ces documents (appel à projet et organisation de la procédure) sont disponibles en ligne sur le site internet de la Commune de BETSCHDORF www.betschdorf.com

Visite du site :

Afin de permettre aux porteurs de projets de prendre la pleine mesure du potentiel et des éventuelles contraintes du site proposé, une visite du site est obligatoire et à définir sur RDV auprès de M. CARRERE, responsable du service technique joignable au 06.85.20.55.51

Pièces à fournir :

Les porteurs de projets devront fournir deux enveloppes différentes pour la candidature et l'offre.

Candidature

- Une candidature complète constituée des DC1 et DC2 dont les formulaires sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Extrait des bilans et comptes de résultat des 2 derniers exercices ou tout autre document permettant de prouver la capacité économique et financière du prestataire.
- Note de présentation du candidat présentant sa motivation, ses capacités techniques, humaines, professionnelles et démontrant une réelle aptitude à l'exploitation d'une guinguette
- Déclaration du candidat comme quoi il satisfait aux obligations fiscales et sociales et qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir

Offre :

- Une note explicative détaillant le concept développé et le projet de fonctionnement : la carte avec les tarifs, les horaires d'ouverture, les animations, la prise en compte des contraintes du site pour le ravitaillement etc...
- Les références sur les trois dernières années sur la tenue de guinguette ou autres projets similaires.
- Le plan de financement du projet et/ou toute pièce complémentaire permettant de s'assurer de la solidité économique de la proposition
- Attestation de formation en hygiène alimentaire et le permis d'exploitation le cas échéant.
- Assurance responsabilité civile professionnelle à jour

2) Le choix du candidat

Remise des candidatures au plus tard le 04 juillet 2025 à 12h :

Les offres seront à remettre en dématérialisé, en format téléchargeable non modifiable à Madame FLEURET Anne-Lise, directrice générale des services à l'adresse mairie.sg@betschdorf.com

Les offres remises après le 4 juillet à 12h ne seront pas examinées.

Les propositions seront analysées par la Commune en fonction des critères pondérés comme suit :

- **Capacités professionnelles et financières (bilan etc...) et références indispensables dans le même secteur d'activité : 30%**
- **Concept développé : 60%**
- **Performance environnementale : 10%**

Chaque critère sera noté sur 10 et chaque note sera pondérée afin d'obtenir une note finale permettant un classement.

Le candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionné mais ne sera définitivement retenu qu'après avoir fourni l'intégralité des pièces et notamment l'attestation d'assurance couvrant le type d'activité.

Le démarrage de l'activité est prévu pour la mi-juillet. Une convention sera signée à ce moment.

3) Voie de recours

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Strasbourg
31 Avenue de la paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Le Maire
Adrien WEISS

